



**Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt**

---

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CA-2021-353 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour des travaux d'aménagement d'espaces de travail en lien avec le projet d'organisation flexible du travail*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 207 765;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 20 787;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 1er octobre 2021  
L'assistante-greffière,  
Carole Leroux, avocate